

VILLE DE POISSY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

QUARTIER MAURICE CLERC - 20 RUE DE MIGNEAUX

**PERMIS DE CONSTRUIRE PC 078 498 18Y0010 ET PC 078 498 18Y0025
POUR LA REALISATION DE 116 LOGEMENTS ET UNE RESIDENCE
SERVICES SENIOR DE 122 LOGEMENTS COMPORTANT
UNE ETUDE D'IMPACT**

Par arrêté n°2018/808T, le Maire de Poissy organise une enquête publique sur les permis de construire susvisés, auxquels sont annexés une étude d'impact, son résumé non-technique et l'avis de la MRAE.

A cet effet, Monsieur DOUILLARD, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du 16 juillet 2018 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

L'enquête se déroulera à la Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière, 112 ter rue du Général de Gaulle, du jeudi 23 août 2018 au samedi 22 septembre 2018 midi, inclus.

Le dossier sera consultable en version papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituelles d'ouverture du service, soit :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- à l'exception des samedis (sauf le 22 septembre 2018), dimanches et des jours fériés.

Le dossier sera aussi consultable sur le site Internet :

<https://www.ville-poissy.fr/index.php/cadre-de-vie/les-grands-projets/le-futur-quartier-maurice-clerc.html>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et,

- soit consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet
- soit les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête sur les permis de construire PC 078 498 18Y0010 et PC 078 498 18Y0025, Mairie de Poissy – Place de la République – 78300 Poissy.
- soit les adresser par courriel à : enquete-publique-PC-Maurice-Clerc@ville-poissy.fr

Le commissaire-enquêteur assurera une permanence à la Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière, 112 ter rue du Général de Gaulle, 78300 Poissy :

- le vendredi 24 août 2018 de 14h30 à 17h30 ;
- le jeudi 6 septembre de 16h à 19h ;
- le mercredi 12 septembre de 14h30 à 17h30 ;
- le samedi 22 septembre de 9h à 12h.

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale pour le projet d'aménagement de 4,2 hectares du Centre Maurice Clerc portant création au total (phase 1 et 2) de près de 40 000 m² de surface de plancher, insérée dans le dossier d'enquête et l'autorité environnementale a rendu un avis le 16 juillet 2018 consultable sur le site mentionné ci-dessus.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur, transmis à M. le Maire, dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Poissy. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication pendant une durée d'un an

Des informations sur les projets soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de la SCCV POISSY MIGNEAUX, 25 allée Vauban – CS 50068 – 59562 LA MADELEINE, représentée par Monsieur Kevin-Antoine ELOY ou NEXITY APOLONIA, représentée par Monsieur Kevin-Antoine ELOY, 19 rue de Vienne – ISA 60090- 75 801 Paris Cedex 8, personnes morales responsables des projets.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur les permis de construire est le Maire de Poissy. Les décisions qui pourront être adoptées au terme de l'enquête publique seront soit des arrêtés accordant les permis de construire avec ou sans prescriptions, soit des arrêtés refusant les permis de construire ou des arrêtés de sursis à statuer.